CADRE DE mémoire TECHNIQUE

**Le Mémoire Technique est un document de synthèse permettant à l’entreprise de lister et d’expliquer les moyens, méthodologies et équipements qu’elle propose de mettre en œuvre pour exécuter les prestations propres à ce marché.**

*Nota : il ne s’agit en aucun cas d’une note de présentation de l’entreprise mais bien du mémoire technique propre à l’opération objet du présent dossier de consultation.*

1. **Prix de la prestation 40 %**

* Utiliser le DPGF en annexe (40 points).

1. **Pertinence du planning d’exécution - 20 %**

*Sera notamment jugée la capacité du candidat à respecter le calendrier d’exécution prévisionnel joint au présent DCE et les délais d’exécutions fixés dans le CCAP.*

1. **Compétences et expériences sur opérations similaires - 20 %**

*Sera notamment jugée l’adéquation entre les prestations décrites au CCTP et les compétences et expériences sur opérations similaires du personnel affectée au marché*

1. **Organisation de chantier proposée - 20 %**